



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.15/187/Add.1
27 février 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS ET FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses
(Quatre-vingtième session,
Genève, 8-12 mai 2006)

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Liste des documents par point de l'ordre du jour et annotations

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

TRANS/WP.15/187 (Secrétariat)	Ordre du jour provisoire
TRANS/WP.15/187/Add.1 (Secrétariat)	Liste des documents

Documents de base

TRANS/WP.15/185, -/Add.1 et -/Add.2 (Secrétariat)	Rapport du Groupe de travail sur sa soixante-dix-neuvième session et sur la reprise de sa soixante-dix-neuvième session (Genève, 7 au 11 novembre 2005 et 26 au 27 janvier 2006)
ECE/TRANS/WP.15/186 et -/Add.1 (Secrétariat)	Projet d'amendements aux annexes A et B de l'ADR pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2007

NOTA: Conformément à la pratique établie, le Groupe de travail élira un président et un vice-président pour 2006 avant l'adoption de l'ordre du jour.

2. SOIXANTE-HUITIÈME SESSION DU COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

ECE/TRANS/166

Rapport du Comité sur sa soixante-huitième session (Genève, 7 au 9 février 2006)

3. ÉTAT DE L'ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE (ADR) ET QUESTIONS CONNEXES

Le Groupe de travail sera informé de l'état de l'ADR, du Protocole d'amendement de 1993, des accords spéciaux et des notifications en application du chapitre 1.9.

À ce jour, aucun changement n'a été signalé en ce qui concerne l'état de l'ADR (40 Parties contractantes) ni celui du Protocole d'amendement de 1993 (27 Parties contractantes) depuis la dernière session.

4. INTERPRÉTATION DE L'ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE (ADR)

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

5. PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS AUX ANNEXES A ET B DE L'ADR

a) Propositions diverses

ECE/TRANS/WP.15/2006/1 (Norvège)	Utilisation du frein de stationnement
ECE/TRANS/WP.15/2006/2 (Norvège)	Surveillance des véhicules
ECE/TRANS/WP.15/2006/3 (Norvège)	Verrouillage des véhicules transportant des matières et objets explosibles de la classe 1
ECE/TRANS/WP.15/2006/4 (Suède)	Information devant figurer dans le document de transport
ECE/TRANS/WP.15/2006/5 (Liechtenstein)	Consignes écrites pour les marchandises dangereuses transportées conformément au 1.1.3.6
ECE/TRANS/WP.15/2006/7 (Royaume-Uni)	Interdiction de fumer pendant le transport des marchandises dangereuses de la classe 1
ECE/TRANS/WP.15/2006/8 (Suède)	Transport des explosifs de mine des Nos ONU 0331 et 0332 en citernes mobiles
ECE/TRANS/WP.15/2006/9 (Secrétariat)	Transport des animaux morts infectés

b) Construction et agrément des véhicules

ECE/TRANS/WP.15/2006/6 (Pays-Bas) Prescriptions relatives à la construction des véhicules

c) Questions restées en suspens

ECE/TRANS/WP.15/186 (Secrétariat) Projet d'amendements aux annexes A et B de l'ADR pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2007 / Chapitre 9.2

6. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU GROUPE DE TRAVAIL

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

7. PROGRAMME DE TRAVAIL (QUATRE-VINGT-UNIÈME SESSION)

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

8. QUESTIONS DIVERSES

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

La question de la signalisation des restrictions de passage des véhicules transportant des marchandises dangereuses dans les tunnels routiers sera discutée par le groupe de travail de la sécurité et de la circulation routière (WP.1) à sa quarante-huitième session (Genève, 20 au 23 mars 2006) sur la base de la proposition adoptée par le Groupe de travail à la reprise de sa soixante-dix-neuvième session (ECE/TRANS/WP.15/185/Add.2, annexe 2).

Le groupe de travail sera informé des résultats des délibérations du groupe WP.1.

Le rapport du groupe de travail informel sur les consignes écrites qui se tiendra à Bonn les 28 et 29 mars 2006 sera présenté en tant que document informel.

9. ADOPTION DU RAPPORT
